

VISIO - Assistants familiaux

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

Maîtriser l'application des règles de gestion et de rémunération

Public Visé

Agents territoriaux chargés de la gestion administrative des assistants familiaux employés par les départements • Agents affectés dans les services de l'aide sociale à l'enfance

Pré Requis

Avoir en charge la gestion administrative d'assistants familiaux, niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Maîtriser l'application des règles de gestion et de rémunération

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'applications pratiques
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, expert du statut de la fonction publique et des contractuels

Parcours pédagogique

• Introduction

- Statut juridique des assistants familiaux employés par les départements et identification des textes applicables
- Présentation de la réforme issue de la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 ("loi Taquet")
- Droits et obligations et exercice du pouvoir disciplinaire

• Agrément et formation obligatoire (principes)

• Conditions de recrutement

- Conditions générales d'accès aux emplois public
- Contrat de travail et contrat d'accueil

• Rémunération

- Salaire : distinction entre l'accueil continu et de l'accueil intermittent
- Compléments du salaire : majoration pour sujétions exceptionnelles, indemnisation de l'accueil non réalisé, indemnité de disponibilité
- Indemnités et fournitures destinées à l'entretien de l'enfant : définition des frais couverts, montant
- Cotisations sociales : définition, assiette
- Régime fiscal : système spécifique d'imposition

• Congés

- Congés payés, week-ends, jours fériés
- Congés pour raisons familiales ou personnelles
- Absences pour formation

• Protection sociale

- Régime de sécurité sociale
- Obligation de l'employeur en cas de maladie : indemnités complémentaires aux IJ
- Conditions de reprise à l'issue d'un congé pour raison de santé

• Cessation de fonctions

- Licenciement (cause réelle et sérieuse, absence d'enfants à confier,...)
- Démission
- Non renouvellement du contrat de travail (en cas de CDD)

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- **Après la formation :** une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURCHINE - 01 53 39 14 17 -volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :	1 320.00
Inter Adhérent (Par personne) :	1 220.00



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org